



**Etablissement Public
Saint Antoine**

ETABLISSEMENT PUBLIC SAINT ANTOINE

BP 50108
84804 L'Isle-sur-la-Sorgue cedex
Tél. : 04 90 21 27 70
contact@epsa84.fr

Référence : DOCI-009

Date de création : 04.06.2015

Date de révision : 03.03.2026

LIVRET D'ACCUEIL ÉTABLISSEMENT PUBLIC SAINT ANTOINE



Bienvenue

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre intention et celle de vos proches, en collaboration avec les usagers et les représentants des familles au Conseil de la Vie Sociale, afin de mieux vous guider dans votre nouvel établissement. Notre engagement vis-à-vis de votre accompagnement se fera dans le respect mutuel et l'écoute.

Ce livret vous donnera des éléments d'information concernant l'établissement et son organisation générale, mais aussi concernant votre accompagnement au quotidien.

Vous trouverez également en annexe la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement.

Ce livret d'accueil vous a été remis et commenté. N'hésitez pas à poser toutes les questions auxquelles vous pensez. Une équipe de professionnels sera présente pour répondre à vos questions ou à vos inquiétudes.



AUTORISATION, CONTRÔLE ET FINANCEMENT



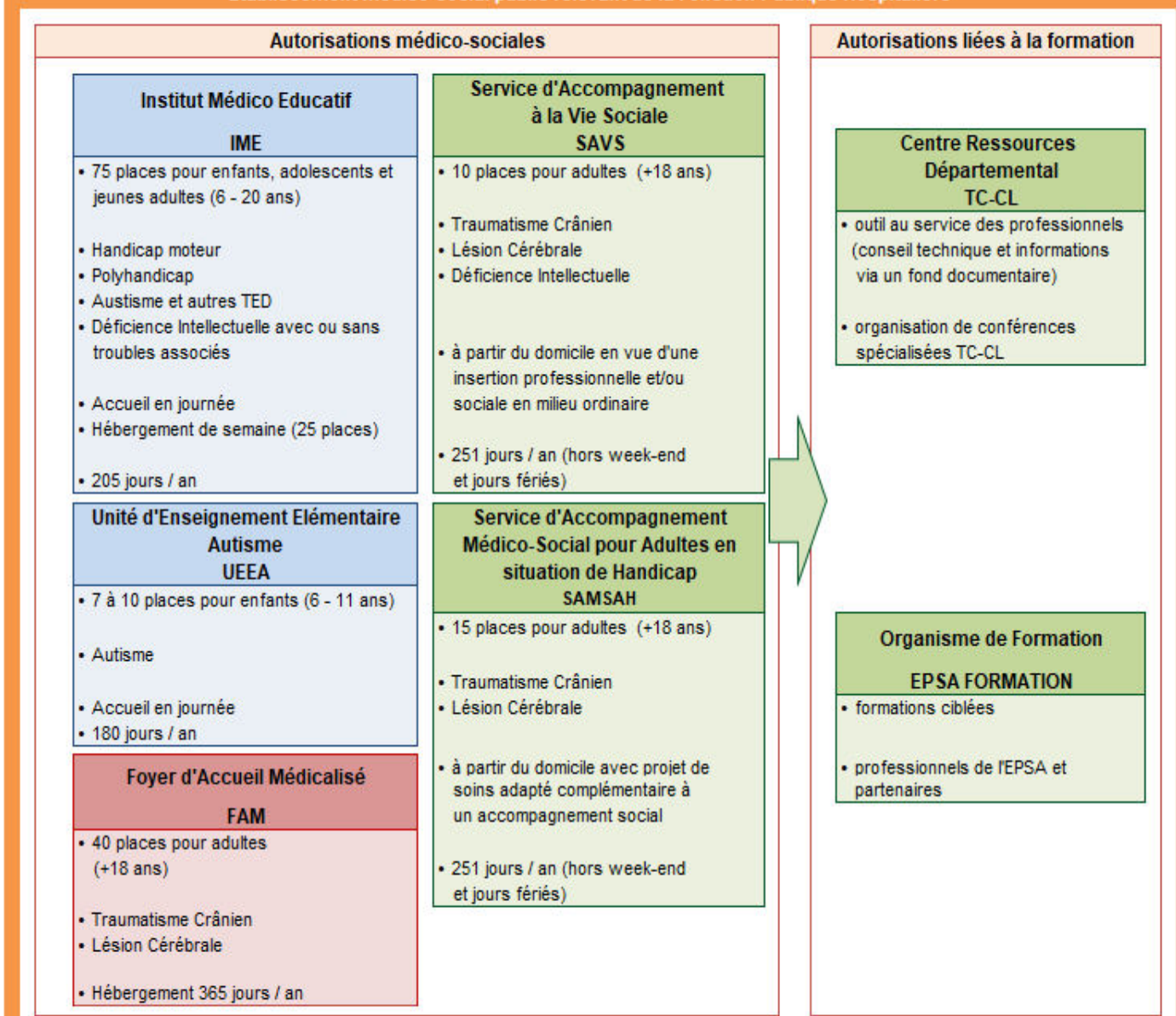
L'Institut Médico Educatif (IME) relève de la compétence de l'Agence Régionale de Santé PACA via la Délégation Territoriale de Vaucluse (prix de journée versé par les Caisses de Sécurité Sociale des représentants légaux des jeunes).



Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) relève du Conseil Départemental de Vaucluse (prix de journée globalisé versé par le Conseil Départemental).

Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) et le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap (SAMSAH) relèvent de la compétence conjointe de l'Agence Régionale de Santé PACA via la Délégation Territoriale de Vaucluse (dotation soin) et du Conseil Départemental de Vaucluse : pour le FAM, il arrête le prix de journée lié à l'hébergement qui lui sera payé par le résident ou l'Aide Sociale de son département de secours ; pour le SAMSAH, le prix de journée globalisé est versé par le Conseil Départemental de Vaucluse.

ETABLISSEMENT PUBLIC SAINT ANTOINE (EPSA)
Etablissement médico-social public relevant de la Fonction Publique Hospitalière



Plus de 180 professionnels se consacrent à l'accompagnement des personnes porteuses de handicap accueillies sur les 150 places autorisées.

DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Conformément à l'article L. 311-5-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), lors de votre prise en charge dans un établissement ou un service médico-social, il vous est proposé, si vous êtes majeur(e) et si vous ne l'avez pas déjà fait, de désigner une personne de confiance.

La personne de confiance est consultée au cas où vous rencontreriez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Si vous le souhaitez, la personne de confiance vous accompagne dans vos démarches afin de vous aider dans vos décisions.

Cette désignation est valable sans limitation de durée, à moins que vous n'en décidiez autrement.

Une notice d'information complète est jointe au présent livret d'accueil.

Vous y trouverez :

- des explications concernant le rôle et les modalités de désignation de la personne de confiance
- un rappel des principales missions de la personne de confiance
- un formulaire de désignation de la personne de confiance
- un formulaire de révocation de la personne de confiance
- un formulaire à destination des témoins en cas d'impossibilité physique d'écrire seul(e) le formulaire de désignation ou de révocation de la personne de confiance

L'HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC SAINT ANTOINE



Créée le 1^{er} juin 1948, la "Maison d'enfants" devient, le 1^{er} juillet 1968 Institut Médico-Pédagogique (IMP).

Le 1^{er} avril 1993, l'établissement de l'Isle sur la Sorgue devient un établissement public autonome (avec la personnalité morale)

sous la dénomination d'Institut Médico-Educatif Départemental (IMED) Saint Antoine.

En janvier 2000, l'IMED ouvre une section adaptée pour des jeunes polyhandicapés appelée "L'Isle aux Enfants du Vallon".

En décembre 2003, le Conseil d'Administration de l'IMED vote le principe de sa transformation en Etablissement Public Saint Antoine (EPSA) et regroupe dès lors l'Institut Médico Educatif (IME) et le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour l'accueil des traumatisés crâniens jusqu'alors géré par l'Association des Sorgues. Le FAM ouvre ses portes le 17 janvier 2005.

En janvier 2006, l'IME ouvre une section adaptée pour des jeunes handicapés moteurs baptisée "Les Elfes".

En février 2008, l'IME ouvre un Centre de Formation d'Apprentis - Formation Adaptée (CFA-FA), antenne du CFA régional.

En septembre 2009, l'EPSA ouvre le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et le Centre Ressources Départemental sur la lésion cérébrale et le traumatisme crânien. A ce titre, une activité d'organisme de formation est autorisée en juillet 2012.

En septembre 2012, une convention de direction commune est signée entre l'EPSA et l'Institut l'Alizarine à Avignon.

En septembre 2014, l'EPSA ouvre le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap (SAMSAH) spécialisé autour de la lésion cérébrale et du traumatisme crânien.

VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION DE L'EPSA



L'EPSA fonde son action sur des valeurs basées sur les principes de neutralité, de protection, d'égalité, de probité, de respect.

L'accompagnement proposé est basé sur la créativité, le développement des compétences et la réciprocité.

L'établissement s'attache à créer un esprit d'institution, un sentiment de responsabilité collective, une prise de conscience de la communauté d'intérêts des groupes professionnels, la formalisation d'une culture d'établissement, d'une identité collective. Dans ce sens, les principes d'accompagnement communs s'inscrivent dans le cadre d'une solidarité inter-structure et la mutualisation des projets.

L'établissement est très mobilisé autour du respect des droits des usagers tels qu'ils sont énoncés notamment dans la Charte des droits et libertés de la personne accueillie et la Charte Jacob.

L'action sociale et médico-sociale menée par l'EPSA s'inscrit dans des missions d'intérêt général et d'utilité sociale telles que la mise en œuvre d'actions éducatives, médicales, paramédicales, psychologiques et de formations adaptées aux besoins de la personne handicapée et à ses potentialités, ou telles que la mise en œuvre d'accompagnement dans les divers actes de la vie quotidienne.

VIE INSTITUTIONNELLE

Un accompagnement pluridisciplinaire proposé est décliné en fonction des besoins des personnes accueillies :

- accompagnement pédagogique dans le cadre d'une formation scolaire et professionnelle adaptée
- accompagnement éducatif
- accompagnement médical et paramédical
- accompagnement psychologique
- accompagnement social

L'organisation de l'accueil s'appuie sur des prestations logistiques (transport, hôtelières) en fonction des modalités d'accompagnement possible dans chacune des structures de l'EPSA (internat / semi-internat, hébergement, à partir du domicile).

La vie institutionnelle s'appuie sur une organisation commune aux différentes structures composant l'EPSA et repose sur des instances délibératives, représentatives et d'expression telles que prévues par la réglementation :

- un **Conseil d'Administration** qui participe à la politique générale de l'établissement et aux orientations quant à l'accompagnement des personnes accueillies

- deux **Conseils de la Vie Sociale (CVS)**, un à l'IME et un au FAM, composé de représentants des usagers, des familles et du personnel élus afin que les personnes accueillies (enfants et adultes) soient représentées au mieux et participent à la vie de l'établissement.



ASSURANCES

Vous êtes tenu de contracter une assurance de responsabilité civile et de transmettre l'attestation à l'établissement.

L'EPSA, pour sa part, bénéficie d'un contrat d'assurance correspondant à une approche globale des besoins d'assurance des établissements médico-sociaux et propose une couverture élargie permettant de garantir les activités, les personnes et les biens.

LOCALISATION DE L'EPSA ET DE SES STRUCTURES



L'IME est situé sur les hauteurs du hameau de Saint Antoine, à 3 km du centre ville. C'est une grande bâtisse d'environ 4 500 m², sur 4 niveaux, au milieu d'un parc de 4,5 hectares.

L'UEEA est intégrée au sein de l'école MOURNA A au cœur de la ville.

Le FAM se situe à proximité du centre ville (zone périurbaine) sur un terrain en bordure de Sorgue d'environ 4 hectares, structuré par des bâtiments pavillonnaires agrémentés d'espaces verts.

Le SAVS et le SAMSAH sont situés dans l'enceinte du parc de l'IME et occupent la "villa du bassin", dans l'attente de locaux à proximité du centre ville de L'Isle-sur-la-Sorgue.

PRINCIPAUX ACCÈS

GARES

L'Isle-sur-la-Sorgue - avenue Julien Guigue (TER)
Avignon centre - 19km
Avignon TGV - 20 km

AUTOROUTES

A7 : Cavaillon - 12km
Avignon sud - 13 km
A9 : Remoulins 47 km

AÉROPORTS

Avignon - 15 km
Marseille-Provence - 70 km

CONTACTS

Directrice : Joëlle RUBERA
Directrice adjointe : Caroline DUBOIS
Directrice adjointe : Isabelle AUDO
Directeur adjoint : Pascal FAUVEL

Chefs de service

- **IME :** Sandrine BERNAUDON, Marine BONNEFOUX et Julien HARTMANN
- **FAM :** Florian DUPLAN et Christelle VIDAL PASCHE
- **SAVS-SAMSAH, CRD et Relayage:** Catherine BOURDAREL

Président du Conseil d'Administration :

Pierre GONZALVEZ, Vice-président du Conseil Départemental de Vaucluse, Président de la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, Maire de L'Isle-sur-la-Sorgue

	IME	FAM	SAVS - SAMSAH - CRD TC-CL
Adresse	923, Route de la Maison d'Enfants BP 50108 84804 L'Isle-sur-la-Sorgue cedex	620, Avenue des Sorgues BP 50108 84804 L'Isle-sur-la-Sorgue cedex	780, Chemin de Crébessac BP 50108 84804 L'Isle-sur-la-Sorgue cedex
Accueil téléphonique	04.90.21.27.70	04.90.21.44.50	04.86.19.90.30
Horaires d'accueil	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h		
Mail	ime@epsa84.fr	fam@epsa84.fr	savssamsah@epsa84.fr relayage@epsa84.fr crd@epsa84.fr